

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 OCTOBRE

L'ORIENTATION

Les journaux républicains se préoccupent de l'orientation de la politique à la rentrée des Chambres.

Et chacun de donner son avis.

De ce que nous entendons et de ce que nous lisons il résulte que la nouvelle majorité est, ni plus ni moins que sa devancière, une girouette qui tournera selon le vent.

Les uns, et c'est le tout petit nombre, promettent que l'attitude de cette nouvelle majorité sera conciliante à l'égard des conservateurs.

Nous prenons acte de cette politesse, mais nous devons aussi prendre acte de ce que disent les autres, c'est-à-dire les plus nombreux.

« Nous sommes bien décidés, déclarent ceux-là, à abattre la réaction, à extirper le boulangisme, à aimer la République, à châtier les factieux ; ce sera la première œuvre de la majorité nouvelle. »

Ajoutons que ces deux façons si différentes de parler, nous les empruntons à deux feuilles opportunistes.

Comme on le voit, ce ne sont pas seulement les radicaux qui pousseront le gouvernement à continuer la guerre intérieure ; une partie des opportunistes aussi s'oppose à ce que la République devienne aimable.

D'ailleurs, ces dispositions des vainqueurs ne nous étonnent pas, car nous les avons prévues dès le lendemain du scrutin.

Les républicains, qui n'ont remporté la victoire que d'une très petite longueur de tête, sont encore tout tremblants à la pensée qu'il suffisait d'un déplacement de 200,000 voix pour que leur victoire si pénible fût changée en défaite.

Ils éprouvent naturellement le besoin de se venger de la peur qu'ils ont eue.

Et, de même qu'ils ont fait au général Boulanger un procès qui n'était basé que sur la haine, de même ils vont user de tous les moyens pour molester les conservateurs.

Telle est l'orientation que la girouette nouvelle indique déjà.

C'était fatal.

MENACES AU PAYS

En déclarant la guerre aux représentants de la minorité conservatrice dans le Parlement, en les menaçant d'une politique d'arbitraire, de violences, de force brutale, les républicains devraient réfléchir aux conséquences d'une telle conduite.

Ces menaces s'adressent aux conservateurs du pays qui ont acclamé, en dépit de la pression administrative la plus effrénée, les candidats qu'ils jugeaient dignes de défendre leurs principes politiques, religieux, et les intérêts supérieurs de la France.

Cette déclaration de guerre vise aussi bien les minorités des circonscriptions électorales où les républicains ont triomphé, et l'on sait que ces minorités sont partout compactes,

parfois serrent de près les majorités républicaines.

Qu'on y prenne garde !

Ainsi, quand M. Henri Maret, par exemple, invite la majorité républicaine à ne plus ménager la minorité conservatrice : « Il ne peut plus y avoir rien de commun entre nous et les parjurs déshonorés. — Point de paix avec nos adversaires », notre confrère du *Radical* oublie que ses menaces atteignent les électeurs conservateurs de Sancerre, comme les conservateurs des 576 circonscriptions en France.

Or, sur 25,540 électeurs de la circonscription de Sancerre, M. Maret, élu à une majorité de 620 voix, grâce à l'appui de l'administration préfectorale, déclare la guerre aux 10,462 électeurs de M. de Vogué et sans doute à la presque totalité des électeurs qui se sont abstenus.

C'est une politique mauvaise, détestable, que de traiter en ennemi la moitié du corps électoral. Les républicains pourraient l'apprendre à leurs dépens. EDMOND ROBERT.

INFIMES MAJORITÉS

Comme au premier tour de scrutin, dans un très grand nombre de circonscriptions, les républicains élus ne passent qu'avec des majorités minuscules.

A Pontoise, M. Hubbard a seulement 37 voix de majorité ; à Mézières, M. Corneau, 143 voix ; à Castelnaudary, M. Mir, 352 voix ; à Quimper, M. Casmao-Dumenez, 303 voix ; dans la 4^e circonscription de Bordeaux, M. Raynal réussit avec 327 voix ; à Romorantin, M. Julien est élu avec 292 voix ; dans la première circonscription d'Orléans, M. Rabier passe avec 670 voix ; dans la sixième circonscription de Lille, M. Drou est élu avec 200 voix ; dans la deuxième circonscription de Boulogne, M. Boulanger-Bernet l'emporte avec 301 voix ; à Tarbes, M. Martial Baile arrive avec une majorité de 382 voix.

Nous pourrions citer bien d'autres cas analogues.

Ceux-là suffisent à montrer combien, partout, la position des gouvernementaux est précaire, ébranlée, chancelante.

Une dépêche d'hier annonce que M. Razimbaud, député républicain sortant, est définitivement réélu à 9 voix de majorité, dans l'arrondissement de Saint-Pons.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOULON

Le tribunal de Toulon a prononcé hier son jugement dans le procès en diffamation de Cluseret contre Magnier et le *Petit Var*. Ceux-ci l'avaient accusé d'avoir fait tirer sur les insurgés en 48 ; d'avoir été rayé des cadres de l'armée pour vol, et d'avoir été chassé par la Commune pour trahison.

Le tribunal s'est déclaré incompétent sur les deux premiers chefs, et compétent sur le dernier. Considérant que Cluseret est un homme

privé (*sic*) et que la Commune n'a pas été le gouvernement légal, il a débouté Cluseret et l'a condamné aux dépens.

Il eut été plus simple, il nous semble, de considérer que l'amnistie ne permet pas d'évoquer en justice les faits de la Commune.

ÉTRANGER

LE VOYAGE DU CZAR A BERLIN

Berlin, 9 octobre.

Le Czar, qui est attendu vendredi, descendra à l'ambassade de Russie. Il fait déjà trop froid pour que S. M. puisse habiter le Palais de Marbre, près Postdam, comme il avait été primitivement décidé.

Il quittera Berlin dans la soirée de dimanche.

Le *Daily Telegraph* dit à propos de cette visite :

« En recevant l'empereur de Russie, le souverain allemand obéit à la prière que lui adressait son grand-père mourant, de traiter le Czar avec une courtoisie toute spéciale. Toutefois, comme M. de Giers n'accompagne pas son maître, il est évident que l'entrevue n'aura pas un caractère politique ; il ne saurait être question d'alliance entre la Russie et l'Allemagne, tant que cette dernière fera cause commune avec l'Autriche, dans toutes les questions qui intéressent l'orient de l'Europe. »

LES VINS D'ITALIE EN ALLEMAGNE

L'Allemagne s'intéresse évidemment à la prospérité économique de l'Italie. A la Bourse de Stettin il a été donné connaissance d'un rescrit du ministre prussien du commerce — qui n'est autre, comme l'on sait, que le prince de Bismarck lui-même — recommandant à l'attention des intéressés les « *Notes sur l'industrie et le commerce des vins en Italie* avec une carte vinicole », par le professeur Carletti.

Tous les grands producteurs et les grands négociants sont indiqués dans cet écrit, car il est dit qu'à la suite de la diminution de l'importation de ses vins en France, l'Italie va s'appliquer à préparer des vins de types perfectionnés et prêts pour la consommation. Malgré les efforts qu'elle fait pour livrer au commerce des vins « prêts », l'Italie peut continuer à fournir des vins de coupage à très bas prix. Le ministre prussien attire spécialement sur ce dernier point l'attention du commerce allemand.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Les Candidats Elèves-Officiers

A SAUMUR

La cavalerie croit que M. de Freycinet ne l'aime point. Elle a tort. M. de Freycinet, tout simplement, n'est pas cavalier ; il s'en rapporte, sur les affaires de l'arme, au conseil supérieur. Dans le conseil supérieur, un seul

membre connaît bien la cavalerie ; dès lors on y cause davantage artillerie, infanterie, génie. Il en résulte que, moins gêné dans ses allures, l'honorable chef de la direction de la cavalerie tranche et rogne à son gré.

De tout temps les cavaliers ont demandé que l'on changeât la direction de la cavalerie. On l'a changée très souvent et trop souvent même. Mais les plaintes ont continué, il en résulte cette opinion que le meilleur colonel, le plus suave général de brigade, descendant de cheval pour enfourcher le rond de cuir administratif, apporte avec lui un contingent d'idées trop personnelles, pas assez générales et pas du tout éclectiques.

Voici un exemple de ces détestables errements.

Je ne me fais l'écho de personne, mais je rappellerai simplement que depuis deux ou trois ans l'entrée et la sortie des élèves-officiers de l'École de Saumur sont l'objet de changements de système tout à fait contraire au bien du service.

On se souvient certainement qu'à la fin de l'année 1888, les jeunes sous-officiers élèves ayant accompli heureusement toutes leurs épreuves furent promus officiers par tout petits pelotons, au lieu d'être nommés en bloc comme cela se fait pour les élèves des Ecoles polytechnique, de Saint-Cyr, de Versailles et de Saint-Maixent. Évidemment, la direction de la cavalerie manquait de vacances de sous-lieutenants ; mais alors elle aurait dû le prévoir au moment des examens d'entrée ; on plante suivant la récolte que l'on veut faire. D'ailleurs, le gouvernement, car l'administration tient du gouvernement dans ces sortes d'affaires, le gouvernement passe un contrat synallagmatique avec le sous-officier qui rengage et subit heureusement les examens d'entrée et de sortie de l'École de Saumur.

En 1888, devant les difficultés de la sortie, on diminua de quinze sujets la promotion d'entrée, et pour cette présente année 1889, il est réduit à cent, soit cinquante de moins qu'en 1887. A cela, la belle jeunesse de la cavalerie doit se soumettre. D'après la loi de 1832, toujours en vigueur, hélas ! elle n'a droit qu'au tiers des vacances de sous-lieutenant ; et si l'on ne veut pas sacrer et jurer lorsque la promotion de sortie est morcelée faute de places, il faut se résigner devant la porte de Saumur lorsqu'elle se rétrécit d'un tiers.

Mais une chinoiserie s'ajoute à celles que je signalais l'autre jour ; je vais vous la raconter.

L'ancien mode de réception, l'ancien, c'est-à-dire celui de l'année dernière et des deux années précédentes, exigeait des candidats non bacheliers es-lettres qu'ils passassent un premier examen d'admissibilité, dont les résultats, s'ils étaient favorables, leur demeuraient acquis pour l'année suivante. Or, cette année, cette dernière condition est effacée, les candidats retoqués l'an dernier doivent se soumettre au nouvel examen d'admissibilité.

Cela est peut-être très juste, encore aurait-il fallu expliquer pourquoi, et surtout en prévenir les sous-officiers qui, sur la foi des traités, ont pu contracter un nouveau rengagement.

Je résume la question : nous avons besoin de très bons sous-officiers de cavalerie ; ils commencent à rengager et à rengager ferme. Est-ce d'une bonne politique administrative de rétrécir devant eux les voies par lesquelles ils arrivaient à l'épaulette ? Est-ce intelligent de les habiter à se méfier de toutes les promesses gouvernementales ?

Sous le ministère Freycinet les idées sont instables, les circulaires changeantes, la règle plus changeante encore. M. de Freycinet ne sait où donner de la tête. Le pauvre homme, qui serait si bien dans les ponts, dans les mines ou dans les chaussées, se coule à la guerre.

Quant à cette monomanie d'examen à deux et à trois degrés, à cette rage qui saisit les militaires, dès qu'ils sont capitaines, de professer quelque chose, de s'asseoir dans une chaire, de coller des candidats, elle est arrivée à son plein. Elle ne peut plus augmenter ; souhaitons qu'elle diminue et vite.

(Figaro.)

JULES RICHARD.

LES SECTIONS DE CAVALERIE A SAINT-CYR

La cavalerie, livrée à toutes les fantaisies, assujettie, depuis dix ans, à des règlements faux et mal conçus, vient encore de se livrer au jeu du *Massacre des innocents*, à propos du choix des élèves de cavalerie de Saint-Cyr :

Après un an d'essai, 140 élèves postulaient leur admission de cavalier ; une commission d'officiers de cette arme, présidée par un colonel de l'ex-corps d'état-major, a eu la témérité de pronostiquer, avec certitude, l'avenir de ces jeunes élèves en déclarant que 50 d'entre eux étaient incapables de servir dans la cavalerie. Les candidats-cavaliers ont été ainsi réduits au chiffre de 90, qui assurait mieux le succès des protections, à la grande joie des cadres de l'infanterie de l'École, qui s'alarmaient de voir la cavalerie faire prime dans le choix de la carrière de leurs élèves.

Si l'on veut savoir jusqu'à quel point la capacité équestre des futurs sous-lieutenants de cavalerie, choisis par ses propres chefs, est secondée par le zèle et l'esprit militaire, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'attribution des régiments aux officiers-élèves de Saumur : on verra que toutes les garnisons de plaisir sont choisies par les premiers numéros du classement, tandis que les garnisons sévères, éloignées de Paris, dans lesquelles on travaille, sont le lot des derniers numéros de la liste de mérite.

(Progrès militaire)

L'AVANCEMENT DANS LA CAVALERIE

Les commissions de classement vont bientôt se mettre à l'œuvre.

Le nouveau mode de classement des officiers d'infanterie, dans les grades subalternes, continue à être dévolu à des commissions régio-

nales ; le résultat dépendra surtout des procédés adoptés pour la fusion des différentes listes régionales.

Dans la cavalerie et les armes spéciales, le classement est attribué à des commissions autochtones, composées des inspecteurs généraux de l'arme ; nous réservons notre jugement jusqu'à l'apparition du nouveau classement.

Nous souhaitons toutefois que la cavalerie ne soit pas meurtrie, comme elle l'a été, en 1888-89, par la précédente Direction, qui avait inscrit d'office vingt lieutenants d'instruction de Saumur et choisi arbitrairement les autres, surtout dans la division de Paris, qui a eu huit élus.

Nous souhaitons aussi que, sous la présidence de M. le général d'Espenilles, la nouvelle commission ne commette pas les mêmes écarts que l'année dernière sur le choix des capitaines proposés pour chefs d'escadron, choix qui a porté sur les années 1877, 78, 79, 80 et 81, pour distinguer environ 20 capitaines sur 500, et obligera sans doute à reprendre, cette année, un grand nombre de candidats sacrifiés.

(Id.)

LES DISPENSÉS

Les dispensés des articles 17 et 22 de la loi de juillet 1872, appartenant à la classe 1888, seront convoqués le lundi 4 novembre 1889 et renvoyés dans leurs foyers le 28 décembre suivant.

Aux mêmes époques, seront appelés et renvoyés les dispensés de l'article 17 qui font partie des classes de 1885 et 1887 et qui, après avoir été ajournés, ont été reconnus bons pour le service en 1887.

Enfin, les hommes des classes 1886 et 1887, qui devraient être appelés pour un mois en février et avril 1890, ne recevront aucune convocation.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur se fera entendre dans le Square dimanche prochain 13 octobre, à 4 heures du soir.

Programme.

1. *Le Grondeur*, allegro.
2. *Poète et Paysan*, ouverture.
3. *Violette*, mazurka.
4. *Jeanne Maillette*, ouverture.
5. *Champagne*, polka chantée.

Le chef de musique, V. MEYER.

Nous avons commencé une série d'articles sur la Croix Rouge française, société de secours aux blessés, en voie d'organisation à Saumur. La période électorale nous a forcé d'interrompre cette publication qui a vivement intéressé nos lecteurs et que nombre d'entre eux nous ont demandé. Nous la reprendrons demain et profitons de cette occasion pour

faire appel à la générosité de tous en faveur de cette œuvre si noble et si patriotique.

TENTATIVE DE VOL. — Depuis quelque temps, notre ville est le quartier général de voleurs, qui, heureusement, n'ont pas eu un succès en rapport avec leur audace. C'est chez le Sous-Directeur des Contributions indirectes, rue de Poitiers, que ces hôtes peu enviables ont opéré l'avant-dernière nuit. Ils ont forcé les volets, coupé les vitres, et, une fois dans la place, ont fracturé et fouillé les meubles dans plusieurs chambres ; mais tout était vide.

A défaut d'argent, les voleurs ont emporté quelques cigares laissés dans le tiroir d'un meuble.

VINS DE CHAMPAGNE DE SAUMUR

A la suite d'un article paru dans le *Courrier de Saumur* et annonçant un succès remporté par M. Neveu, marchand de vins mousseux à Saumur, dans un concours tenu à Reims, le président du Syndicat des vins de Champagne, M. Fl. Walbaum, a adressé à notre confrère une longue lettre protestant contre l'autorité dudit concours et aussi contre la récompense obtenue par notre concitoyen.

Après cette lettre, M. Walbaum s'est attiré la réponse suivante de la feuille saumuroise :

« Nous voyons, monsieur le président du Syndicat champenois, que ce qui vous a touché dans notre article, c'est notre allusion aux achats faits par les Champenois dans nos vignobles de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire.

» Quoique dans le dernier procès fait par vous à un de nos négociants de Saumur, le ministère public en appel ait glissé trop légèrement sur ces achats, les intéressés ont prouvé qu'ils se pratiquent sur une vaste échelle. Et cependant ils n'ont pu se servir que des ventes faites par deux maisons de notre pays tombées en faillite, ventes relevées sur les livres déposés au greffe du tribunal de commerce, les autres commissionnaires qui continuent d'acheter pour la Champagne se refusant naturellement à dire ce qu'ils font. Ces deux maisons étaient MM. Rossignol-Douzillé, de Rochecorbon, et Rousteaux et C^{ie}, de Saumur.

» En quelques années, elles ont fourni pour plusieurs millions de vins, non-seulement à des maisons de votre pays que vous avez exclues de votre Syndicat, mais à d'autres qui en font encore partie.

» Inutile de parler des autres achats faits par les Champenois à des propriétaires de notre pays ; il y en a deux qui les ont certifiés.

» Et les wagons-réservoirs partis de Richelieu, au printemps dernier, en destination d'Épernay !

» Était-ce là du vin récolté en Champagne ?

» Nous pouvons donc dire que vous, MM.

les Champenois, gardiens féroces de la morale commerciale, vous faites de la fraude en vendant nos vins et beaucoup d'autres comme vins de la Champagne, et c'est si vrai que votre fameux Syndicat n'existera pas longtemps ; ceux de vos membres qui ne sont pas Allemands s'étonnent que vous vous acharniez sur les Saumurois, — tous vrais Français ceux-là, — et que vous laissiez vos voisins les Prussiens se servir du mot « Champagne ».

» Expliquez-nous donc comment vous ferez cette année ? Vous qui, dans la Marne, payez les vins, au pressoir, de 2 fr. à 8 fr. le litre, pour vendre votre Champagne à 4 fr. 75, 2, 3 et 4 fr. la bouteille ? Ceux qui vendent plus cher forment l'exception ! — Vous ferez comme de coutume : vous viendrez chez nous et autre part.

» Vous niez la validité de la médaille accordée à M. Raphaël Neveu, n'erez-vous aussi la validité de celles décernées par le Jury de l'Exposition universelle à MM. Ackerman, Bouvet-Ladubay, Louis Duvau aîné Chapin et C^{ie} ? Non, vous savez trop bien qu'à Saumur on fait aussi bon qu'en Champagne, meilleur même à prix égal ; et voilà pourquoi vous poursuivez les Saumurois tout en vous servant de leurs vins. »

LES VINS DE CHAMPAGNE

Voici la curieuse liste des prix qui ont été payés cette année, à l'issue de la vendange, pour les produits des grands vignobles champenois, par pièce de deux cents litres :

Ay, 1,400 à 1,500 francs ; Mareuil, 1,200 ; Dizy, 1,200 ; Champillon, 1,200 ; Cumières, 1,000 à 1,100 ; Hautvillers, 1,000 à 1,050 ; Bouzy, 1,645 ; Ambonnay, 1,645 ; Verzenay, 1,645 ; Verzy, 1,645 ; Mailly, 1,645 ; Rilly, 1,400 ; Chigny et Ludes, 1,365 ; Chigny et Ludes, blancs, 600 ; Trépail, 1,260 ; Trépail, blancs, 720 ; Villedommange, 1,225 ; Sacy et Écueil, 1,420 ; Pierry, 750 ; Moussy, 665 ; Épernay, 700 ; Damery, 700 ; Rueil, 700 ; Vertus, 600 ; Le Mesnil-sur-Oger, 1,400 ; Avize, 1,400 ; Cramant, 1,400.

PIED LÉGER... JARRET D'ACIER

C'est ainsi que se qualifient très justement William Stewart et Miss Lully, de Rio-Janeiro, qui se préparent à donner dimanche prochain, 13 octobre, à 2 heures et demie, place du Chardonnet, à Saumur, un grand match de courses pédestres et de vélocipèdes.

Faut-il se rappeler que M. Stewart entraîna en 1885, en Afrique et au carrefour de Mustapha, une section du 3^e zouaves, et qu'il leur fit faire avec l'équipement et le chargement complet 5 lieues à l'heure ?

On pourra juger de son mode d'entraînement en voyant Miss Lully parcourir 7 kilomètres 400 en 16 minutes 4 secondes.

Nous aurons l'avantage de reparler d'eux.

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVEU SUPRÊME

Mais M^{lle} Philomène en avait entendu assez. Quel sourire méchant plissait ses lèvres minces, tandis qu'elle roulait dans son cabas sa tapisserie et glissait dans leur étui de buis ses lunettes à branches d'argent ! Ah ! le hasard l'avait bien servie en l'amenant ce jour-là dans la grotte de l'Enfer, et comme il était heureux que Vizir se fût trouvé justement retenu à la chambre par une indigestion de pâtisseries ! Car, s'il l'avait accompagnée comme de coutume, roulé en boule dans son cabas, son carlin tant choyé ne l'eût-il pas trahie par quelque aboiement intempestif ? Pour la première fois de sa vie, la vieille fille se félicitait d'être privée de son favori. Et, tout en trotinant le long de la grève, les yeux sur le sable pour éviter les cailloux, elle repassait dans sa mémoire la conversation dont elle avait été l'involontaire confidente. Comme elle allait être vengée des sarcasmes des Tres-Villas qui l'a-

vait surnommée : la fée Carabosse, des dédains méprisants de M^{me} Lebrouffais et d'Athénaïs qui, à Nantes, feignaient de ne pas la voir lorsqu'elles la rencontraient dans les rues, et, à Saint-Feuillac, la saluaient à peine, d'un air de protection. Tres-Villas s'appelaient donc tout simplement Cabriac ! Et il n'était pas marquis ! et il n'était pas Espagnol ! « Je m'en étais toujours doutée, » pensait la vieille fille, semblable à ces gens qu'on rencontre partout, et qui, à l'annonce d'un événement quelconque, si imprévu soit-il, s'écrient aussitôt d'un ton doctoral « Eh parbleu, ça ne m'étonne pas. Il y a longtemps que je m'y attendais ! » — Et Cabriac, qui n'était ni Tres-Villas, ni Espagnol, ni marquis, était en revanche un escroc, un aventurier, un faussaire ! La vieille fille, blessée si souvent dans son amour-propre, savourait par avance l'apre jouissance d'une longue rancune enfin assouvie ; et ses narines s'en dilataient d'aise, comme au fumet d'un ragoût affriolant. On eût dit vraiment, à la voir marcher d'un pas allègre, leste et pimpante, à travers les galets semés de goémons, que M^{lle} Philomène avait rajeuni de vingt ans !

VI

— Allons ! jeunes gens, dépêchons-nous !...

Faut-il que ce soit un vieux comme moi qui donne à des enfants... oh ! pardon, M. Lestrangé, vous n'êtes pas un enfant, vous, mais votre ami Sylvain est si jeune, qu'à vous deux, en prenant une moyenne... Bon ! vous voilà enfin... Ma fille et moi, nous vous attendions avec impatience...

C'était le docteur Nevers qui, par une belle matinée, apostrophait ainsi les deux inséparables, Castor et Pollux, comme on commençait à les appeler à Saint-Feuillac. Une huitaine s'était écoulée depuis l'arrivée de Norbert, et, selon sa promesse, Sylvain lui avait fait connaissance avec le docteur, qui ne pouvait plus se passer des deux jeunes gens. Et, tous les jours, c'étaient des causeries interminables, des parties de croquet dans le jardin, des excursions dans les grottes, à la pointe du Raz, au Cormier où l'on trouve de si jolis coquillages, où l'on pêche à plein haveneau les crevettes roses et les boucauts gris. La bande joyeuse partait tantôt à pied, tantôt en voiture, tantôt en bateau, quelquefois aussi à âne, mais ce dernier genre de locomotion plaisait peu au docteur, auquel son âge et son embonpoint rendaient difficile et fatigant tout voyage sur les baudets du pays.

Lorsque le temps était mauvais, souvent aussi le soir, à la nuit tombante, on faisait de la musique. M^{lle} Nevers était très bonne pianiste et chantait avec beaucoup de goût. Elle n'avait point appris la musique à la façon de la plupart des jeunes filles que l'on rencontre aujourd'hui dans les salons et qui, incapables de déchiffrer ou de transposer un morceau, ne savent même pas accompagner la moindre romance, ne possèdent dans leur répertoire que des airs de danse ou des compositions brillantes, bruyantes, abracadabrantes, toutes noires de triples et de quadruples croches, et qu'elles exécutent sans style, sans nuance, sans mesure, à grand renfort de pédale forte, en même temps qu'elles exécutent leurs auditeurs. Le docteur, en homme de bon sens, avait exigé que sa fille, avant de poser les doigts sur le clavier, étudiait à fond le solfège et apprit même les premiers principes de l'harmonie. Il convient d'ajouter que M^{lle} Nevers avait pour la musique de réelles dispositions : sans quoi, son père — loin de s'entêter comme certaines mères peu accessibles aux considérations d'art et qui se déclarent satisfaites pourvu que leur fille tapote quelque chose sur l'ivoire — lui eût fait cesser ses

MAGASINS DE LA GLANEUSE

— SAUMUR —

Modes

Soieries — Ganterie — Fourrures — Corssets — Jupons — Jerseys

ÉTOFFES POUR DEUIL
PARAPLUIES

Fournitures spéciales pour Tailleurs,
Couturières et Modistes

LUNDI 14 OCTOBRE

Ouverture du Salon de Modes
et mise en vente de toutes les
Nouveautés de la Saison.

Occasions à tous les Comptoirs

Les Magasins de la Glaneuse, les plus importants de la contrée, se recommandent tout particulièrement par leurs immenses assortiments et leur système d'affaires, qui est de vendre tout bon marché et entièrement de confiance.

Envoi franco à partir de 25 francs

Magasins de la Glaneuse

VILLE DE DOUÉ

CONCOURS DE POULINIÈRES ET POULICHES DU 8 OCTOBRE 1889. — PRIMES D'ENCOURAGEMENT

POULINIÈRES

Primes de l'État

1^o M. Benon, Raoul, propriétaire à Bagneux, 400 fr. et une médaille en argent offerte par la ville de Doué.

2^o M. Houet, René, propriétaire à Nueils-Passavant, 400 fr.

3^o M. Turpeau, Édouard, propriétaire à Saint-Paul-du-Bois, 400 fr.

4^o M. Rouillard, Louis, propriétaire à Lourdes, 400 fr.

5^o M. Martin, Henri, propriétaire à Coron, 400 fr.

Primes du département

6^o M. Cady, Pierre, propriétaire à Dénezé, 400 fr.

7^o M. Cassin, Jean, propriétaire aux Cerqueux, 50 fr.

Prime offerte par la ville de Doué

8^o M. Cousseau, Pierre, propriétaire à Verrie, 50 fr.

études musicales pour diriger ses efforts dans un sens qui eût mieux convenu à ses aptitudes et à ses goûts.

Norbert, de son côté, barytonnait agréablement, sans aucune prétention. Le docteur, qui lui faisait chanter ses airs favoris, ne se lassait pas de l'entendre. Il en oubliait presque ses coquilles univalves, bivalves, équivalves, inéquivalves, ses grands tritons, ses nautilus et ses porcelaines, étalé dans un vaste fauteuil d'osier à bascule où il se balançait en mesure, savourant un londrès, perdu dans ses souvenirs d'ancien habitué de l'Opéra-Comique, tandis que Lestrangé murmurait la romance exquise de *Si j'étais Roi* :

Dans le sommeil, l'amour, je gage,
Vous fit voir un riche seigneur,

ou scandait, avec la bonhomie qui est le caractère distinctif du médecin de l'Ombre, les couplets si connus :

Quand je monte Cocotte,
Qui trotte, qui trotte.....

Sylvain ne goûtait qu'à demi la musique, mais comme, en revanche, il s'était laissé ensoleiller par les yeux et la voix de M^{lle} Nevers, il feignait de prendre à ses séances de musique de chambre le plus vif intérêt. N'était-ce pas un prétexte pour se rapprocher de Madeleine,

POULICHES

Primes du département

1^o M. Reveau, Paul, propriétaire à Distré, 100 fr. et une médaille en argent offerte par la ville de Doué.

2^o M. Charbonnier, Jean, propriétaire à Montilliers, 100 fr.

3^o M. Houet, René, propriétaire à Nueils-Passavant, 50 fr.

4^o M. Maugin, France, propriétaire à Saint-Hilaire, 50 fr.

Prime offerte par la ville de Doué

5^o M. Reveau, Paul, propriétaire à Distré, 50 fr.

ANGERS. — Le Patriote reproduit des passages d'un article du *Petit Courrier*, qu'il fait suivre des réflexions suivantes :

« Ainsi, les conservateurs, qui veulent faire à la République une opposition farouche, féroce et irréconciliable, demandent au docteur-maire de continuer à vivre avec eux en bonne intelligence; ils le somment d'avoir à leur faire oublier qu'il a demandé et obtenu notre concours : à ce prix, ils lui pardonneront sa petite campagne électorale.

» Et il se proclame le porte-drapeau du parti républicain, — alors qu'au premier tour de scrutin il n'avait pas obtenu le tiers des voix de la ville d'Angers. »

CONCOURS-EXPOSITION DES TROIS-MONTIERS

Dimanche prochain 13 octobre, se tiendra, aux Trois-Montiers, le concours-exposition organisé par le comice agricole de l'arrondissement de Loudun.

Un grand nombre de primes et de médailles sont mises à la disposition des jurys pour récompenser les exposants.

Des courses de chevaux, courses d'ânes, courses à pied, bals, feu d'artifice, etc., etc., auront lieu à cette occasion aux Trois-Montiers.

LE YOM KIPPOUR

La fête la plus solennelle de l'année rituelle juive, consacrée tout entière à la pénitence et à la contrition, s'est célébrée samedi, dix jours après le nouvel an. Pendant vingt-quatre heures, de vendredi soir jusqu'à la tombée de la nuit de la journée de samedi, les israélites pratiquants se sont abstenus de toute occupation et ont observé un jeûne rigoureux.

A Tours, quelques magasins de la rue Nationale sont restés fermés pendant toute la journée de samedi.

A l'entrée de l'hiver, dit le *Journal du Cher*, une partie de notre population ouvrière vient d'être mise à une dure épreuve.

Les nombreux ouvriers cordonniers de la maison Hemerdinger, anciennement Lecerf et Sarda, qui ont, pendant toute la bonne saison,

debout près du piano, le regard fixé sur elle, et pour lui demander : « Faut-il tourner le feuillet? »

(A suivre.)

MAXIME JUILLET.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 5 Octobre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Courrier de l'Exposition, par G. Lenôtre. — Nos gravures : La distribution des récompenses aux exposants; Le général Faidherbe; Les obsèques du prince de Monaco. — Pierre Charzat, nouvelle par Saint-Livier. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echechs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Le général Faidherbe. — Exposition universelle; La porte du quai d'Orsay; La passerelle du pont d'Alma; Les vendeurs de tickets; La distribution des récompenses au palais de l'Industrie; Le pavillon du Portugal; Le palais de l'Alimentation; Le pavillon de l'Espagne; Le pavillon de la Marine. — Monaco : Les funérailles du prince Charles III. — Echechs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

tant souffert du chômage, ont été congédiés samedi soir.

On leur a annoncé qu'il n'y avait plus de travail.

Au nombre de cinquante, ils ont quitté l'atelier; les travaux ne reprendront vraisemblablement que le mois prochain, époque à laquelle on espère de nouvelles commandes.

Bientôt la grande usine sera déserte; car cette mesure n'est que le prélude d'une autre annoncée pour la semaine prochaine. Dans huit jours, assure-t-on, les tailleurs, hommes et femmes, et les manœuvres seront également remerciés.

Et l'ère de prospérité continuait toujours!

PRYANÉE DE LA FLÈCHE

D'après le décret constitutif du Prytanée, l'État entretient dans cet établissement 300 élèves gratuitement et 120 comme demi-boursiers.

L'âge minimum d'admission est fixé à 9 ans; mais les candidats peuvent être reçus à tous les âges jusqu'à 16 ans révolus et même quelques-uns à 18 ans. Tous, sans exception, doivent être rendus à leur famille à 19 ans; aucun ne peut rester jusqu'à 20 ans.

Si l'on calcule le chiffre annuel moyen des entrées, on trouve qu'il ne doit pas être inférieur à 45 boursiers et 25 demi-boursiers.

Or, la dernière décision pour l'admission en 1889 n'accuse que 14 concessions de bourses pour cette année, chiffre inférieur notablement à celui que donne le calcul.

Où est la vérité?

Aurait-on voulu étudier la prescription formelle de la loi du 5 juin 1850 relative à la publicité des concessions de bourses?

Depuis quelques années, certaines directions ministérielles agissent selon leur bon plaisir; quand un règlement les gêne elles le modifient à leur gré. Mais ici, peuvent-elles se dispenser de concéder des faveurs sans les rendre publiques? Non, évidemment. Cependant l'on est porté à le supposer lorsqu'on lit à l'*Officiel* ce chiffre de 14 (quatorze) bourses pour toute l'année 1889.

Nous demanderons que l'état nominatif des 300 boursiers et des 120 demi-boursiers actuellement entretenus au Prytanée soit joint au prochain projet de budget, avec la mention prescrite par l'art. 6 de la loi du 5 juin 1850 et la date du *Bulletin officiel* qui aura fait connaître la concession au public.

C'est le seul moyen de mettre fin à des soupçons qu'un nombre aussi faible que 14 autorise. (Progrès militaire.)

UNE NOUVELLE PIÈCE DE 5 FRANCS

La Confédération suisse a mis depuis quelques jours en circulation une nouvelle pièce de cinq francs en argent.

De même dimension que l'ancienne, cette pièce offre les particularités suivantes : sur la face, l'Helvétie assise est remplacée par une tête de femme, le profil tourné à gauche, couronnée de lauriers et entourée de l'inscription *Confederatio Helvetica* 1889, placée en exergue.

Sur le revers est frappé l'écusson fédéral surmonté d'une étoile et enveloppé d'une couronne de chêne et de laurier. Entre l'écusson et la couronne l'indication de la valeur. Sur la tranche de la pièce se détachent en relief ces mots : *Dominus providebit*. Des étoiles garnissent le reste de la tranche.

Association artistique d'Angers

Dimanche 13 octobre 1889, à 1 h. 1/2,

339^e CONCERT POPULAIRE

1^{er} DE L'ABONNEMENT

Symphonie héroïque (Beethoven). I. Allegro con brio. II. Marcia funèbre. III. Scherzo. IV. Finale. — Prélude de Loreley. Max Bruch. — Aubade printanière. P. Lacombe

Les Erinnyes, tragédie antique de Lecomte de Lisle. Musique de Massenet. — I. Prélude. II. Scène religieuse (le solo de violoncelle par M. Weber). III. Entr'acte. IV. Divertissement.

(A) Danse Grecque. (B) La Troyenne regrettant sa patrie. (C) Danse des Saturnales.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave Lelong.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 octobre 1889.

La séance d'aujourd'hui a été très animée et les traces du petit mouvement de recul de la veille ont disparu. Le 3/0/0 clôture à 87,52; le 4 1/2 0/0 à 105,53.

Le Crédit Foncier passe de 4,318.75 à 4,323.75. Les obligations foncières et communales sur lesquelles se portent en ce moment les disponibilités créées par les coupons d'octobre, sont toutes en progrès.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est en hausse à 867,50. Ce mouvement se rattache à la prochaine apparition sur le marché des actions de la Banque nationale du Brésil, appelées à une plus-value considérable.

La Société Générale fait preuve de fermeté à 455.

Le Crédit Lyonnais reprend de 713 à 716,25.

La Société de Dépôts et Comptes courants se fixe à 600.

Le Comptoir d'Escompte ancien a reculé de 70 à 60. En présence des oppositions que la Banque de France s'est fait signifier par les Sociétés garanties, aucune transaction ne peut laisser aux actionnaires la moindre indemnité. Le peu qui rentrera à la liquidation sera pour les créanciers.

Le Panama monte à 50.

L'action de l'Alpine se négocie à 197,50.

La Tour Eiffel est bien tenue à 497,50.

Les obligations 5/0/0 des Chemins Argentins et les obligations des Chemins de Santa-Fé tendent à reconquérir leurs hauts cours.

L'obligation des Chemins Economiques est ferme à 386,50.

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 10 octobre 1889

MIREILLE, opéra en 3 actes, tiré du roman de Frédéric Mistral, musique de Ch. Gounod.

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 14 octobre 1889

Gillette de Narbonne

Opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de Ed. Audran.

DISTRIBUTION :

Le comte Roger de Lignolle.....	MM. Audra.
Griffardin.....	Letellier.
Olivier.....	Gréteaux.
Le roi René.....	Garnier.
Le Sénéchal.....	Casabon.
Barigoux.....	Guéreau.
Gillette.....	Mmes Gréteaux.
Rosita.....	Jeanne Mary.
Chateaufort.....	Lechenet.
Boislaurier.....	Cazaux.
Richard.....	MM. Nénot.
Landry.....	Delestang.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

ÉPICERIE GÉNÉRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR
P. ANDRIEU.

Huile de colza épurée, 40 c. le 1/2 kilo. Chandelle perfectionnée, le paquet de 2 kil. 450 gr., 1 fr. 90.

Bougie, 1^{re} qualité, 70 cent. le paquet.

Bougie extra, 85 cent. le paquet.

Bougie, double pression, 95 cent., défiant toute concurrence.

Hors ville, remise des droits d'octroi.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

LE VIN AROUD

au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^m, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m.

L'ORIFLAMME

PÉTROLE BLANC ininflammable SANS ODEUR

Produit une Lumière incomparable

En Bidons de 5 litres chez tous les détaillants

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

